



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 22 juin 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Christian WUILQUE - Jean CARRÉ - Marie-Joëlle LENFANT - Alain LOEB - Guillemette NOS - Jean-Pierre BRÉVAL - Thierry DELAMARE - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Yves CALAIS - Daniel BAYART - Patrick MADROUX - Jean-Michel DERREY - Daniel JUBERT - Nadine TERNISIEN - Didier DAGOMET - Richard JACQUET - Pierre MAZURIER - René DUFOUR - Jacky FLEITH - Stéphane SAUVAN - Hubert ZOUTU - François CHARLIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne TERLEZ - Jean-Jacques LEROUX - Jean-Marc MOGLIA - Jean-Philippe BRUN - Gaëtan LEVITRE - Hervé LETELLIER - Dominique DELAFOSSE - Jean-Claude COURANT - Maryannick DESHAYES - Sylvie BLANDIN - Catherine DUVALLET - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Céline LEMAN - Hervé PICARD - Yves LANIC - Alain LEMARCHAND - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Marc-Antoine JAMET - Alexandre DELACOUR - Didier PIEDNOËL - Jean-Pierre TROCHET - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Vincent VORANGER – Celine ANTOINE – Sylvie BESNIER.
MM. Jean LEQUERTIER et Patrick MAILLARD, association *Marathon Sport Evénement*.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Marathon Seine-Eure. Point sur le dossier sécurité de l'édition du 15 octobre 2017	Association Marathon Sport Evénement
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Présentation de Mme Céline Antoine, Chef de projet, coordinateur de l'événement. Point sur le contrat d'accompagnement	R. PETIT P. LE GAL
3	ENFANCE-JEUNESSE	Point sur l'évaluation de la compétence	S. BESNIER R. DUFOUR
4	HABITAT LOGEMENT	DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES – HABITAT-LOGEMENT – Renouvellement de garantie des emprunts domiciliés contractés par SEINE HABITAT	R. JACQUET
5	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Examen de projet de budget communal du 05 juillet 2017	P. LE GAL
6		Autres diverses	

// MARATHON SEINE-EURE : POINT SUR LE DOSSIER SECURITE DE L'EDITION DU 15 OCTOBRE 2017 :

Monsieur LEQUERTIER attire l'attention de l'assemblée sur les conditions de sécurité drastiques imposées à l'organisation du 13^e marathon et Ekiden Seine-Eure. Monsieur LEQUERTIER

constate que les fonctionnaires, notamment ceux de l'Etat, n'ont pas la même lecture des dispositifs de sécurité à mettre en place.

L'association *Marathon Sport Evénement* (AMSE) a repéré quatre secteurs cruciaux pour la sécurité des concurrents :

- Le village-départ, à Amfreville sur Iton,
- Le passage dans Louviers,
- La boucle d'Incarville,
- Le village-arrivée à Val de Reuil.

Face aux exigences de la Préfecture de l'Eure, la seule AMSE ne pourra sécuriser le parcours. Le concours des communes sur lesquelles se déroule la course est donc demandé ; notamment en termes de logistique et de mise en place des déviations.

« Nous avons réellement besoin des communes et de leurs moyens techniques et humains pour sécuriser la course et obturer le parcours au maximum » indique Monsieur LEQUERTIER avant d'insister sur le fait que « l'AMSE tient le challenge pour qu'il y ait un véritable bénéfice pour l'Agglo. Comme vous le savez, ce marathon attire des concurrents venus de toute la France et même de pays étrangers. C'est à la fois un marathon régional et international. Nous sommes tous très impliqués pour faire en sorte que la manifestation se déroule. Mais cela implique, cette année, une surcharge de travail très importante qui pèse sur nos activités respectives ».

Monsieur LEQUERTIER dresse un rapide aperçu des mesures à mettre en œuvre pour sécuriser la course :

- « Sur le village-départ, le plan VIGIPIRATE sera finalisé le 23 juin. Nous ne sommes pas inquiets puisque le village sera totalement fermé. Les accès routiers vers Amfreville seront totalement barrés le temps de lancer la course.
- A Louviers, la situation est plus complexe. Il faudra installer des plots en béton, faire stationner des véhicules sur les secteurs les plus risqués, installer des barrières munies de panneaux « Course en cours » pour protéger ces véhicules et les bénévoles qui assurent la sécurité des concurrents. Ces panneaux, financés par l'AMSE, seront réutilisables, au bénéfice des autres organisations (courses cyclistes, pédestres, etc.).
- Le secteur de Louviers/Incarville concentre toutes les difficultés puisque la portion de parcours en voie partagée course/automobilistes n'est plus permise. Il faudra donc fermer totalement cette portion du parcours entre le rond-point du SDIS et la place Thorel. Les automobilistes souhaitant entrer dans Louviers seront déviés sur l'A154 et rentreront dans Louviers en sortant à Acquigny et en revenant vers le centre-ville par le rond-point « DUBREUIL ».
- A Val de Reuil, une réunion tenue le 15 juin dernier a permis de lever quelques interrogations. Le dispositif est connu, mais impliquera une très grosse logistique sur le village-arrivée.
- Il faudra probablement en passer par la mise à disposition d'effectifs de police et de gendarmerie supplémentaires afin de sécuriser le parcours. Une demande en ce sens a été faite après du Directeur départemental de la sécurité publique et de la Légion de gendarmerie de l'Eure ».

Monsieur PRIOLLAUD milite pour une adaptation des moyens à leur juste mesure :

« D'un point de vue strictement financier, la sécurisation des événements coûte excessivement cher. De plus, la Préfecture de l'Eure est extrêmement exigeante. Le niveau de sécurisation demandé est très haut. Plus nous serons vertueux et plus on va nous en demander...

Je crois qu'il faudra diffuser une information aux habitants très en amont afin qu'ils puissent s'organiser. Il faudra faire en sorte que ce soit le plus court possible ».

Pour Monsieur DAGOMET, cette question de l'information des riverains est cruciale :

« Comment comptez-vous vous y prendre ? Par la presse ? Par boîtage ? A quel moment demandez-vous des moyens humains et matériels ? Je me fais également le porte-parole d'Alain

LEMARCHAND, excusé ce soir, soucieux vis-à-vis du plan de circulation qui sera mis en place sur Incarville ».

Monsieur LEQUERTIER explique à Monsieur DAGOMET que l'AMSE a désigné des référents qui rencontreront les Maires des communes sur lesquelles se déroule la manifestation. Ces référents feront le point sur les dispositifs de sécurité à mettre en place et leurs implications sur la circulation.

Monsieur LEROY résume :

« Nous sommes tous très sensibles aux mesures de sécurité à mettre en place. Nous vous accompagnerons ».

Madame BEN AMARA confirme :

« Cela reste très lourd, même si nous sommes rôdés. Il faudra aussi s'occuper du plan de déviation pour les familles de détenus, puisque la voie partagée entre la gare SNCF et le centre de détention n'existera plus. Même problème pour le service de bus au départ de la gare »...

Monsieur LEQUERTIER répond à Madame BEN AMARA que ces questions ont bien été prises en compte et qu'une réunion avec les parties concernées est prévue le 24 juin.

III/ PRESENTATION DE MADAME CELINE ANTOINE, CHEFFE DE PROJET CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENTS. POINT SUR LE CONTRAT D'AGGLOMERATION :

Monsieur LEROY se félicite de l'arrivée de Madame Céline ANTOINE. Il l'invite à se présenter.

Madame ANTOINE indique qu'elle a passé 8 ans au sein du CD27 où elle occupait les mêmes fonctions. Elle précise qu'elle a une bonne connaissance des acteurs et des mécanismes de contractualisation et entre dans le vif du sujet en commentant, à l'aide d'un diaporama, les missions et objectifs liés à son poste.



Présentation de la chef de projet et des grands axes de sa mission





Les grands axes de la mission

Un objectif : accompagner les services des communes et de l'agglomération pour capter des fonds au service des projets

4 missions principales :

- Pilotage de l'appel à projets de l'axe urbain FEDER ;
- Pilotage de la renégociation du contrat d'agglomération
- Pilotage du contrat de territoire entre l'agglomération et ses communes
- Veille sur les appels à projets



160617



**Mobiliser les fonds de l'axe urbain FEDER :
comment et pour quels projets ?**



160617

- 4M€ de fonds européens au bénéfice de la stratégie intégrée
- L'obligation de respecter le cadre et les règles des financements européens
- Au final 3 collectivités éligibles : Val-de-Reuil (1,7M€), Louviers (1,3M€) , et l'agglomération (1M€)
- 3 grands axes retenus :
 - Les ANRU (travaux lourds d'amélioration énergétique sur les logements et les équipements ;
 - Le traitement des friches ;
 - Le BHNS
- Chaque Maître d'ouvrage élabore et dépose ses dossiers
- Engagement avant 2020



160617



Lancer la négociation du contrat d'agglomération : les nouvelles règles à connaître et le calendrier envisagé



160617



Le contrat d'agglomération

- Ce qui ne change pas pour l'agglomération :
 - Un contrat tripartite Région-Département-Intercommunalité avec les projets des différentes maîtrises d'ouvrage ;
 - Des projets d'investissement présentant un caractère structurant pour le projet de territoire ;
 - La nécessité de prioriser les projets, de les programmer dans le temps
- Ce qui change :
 - De nouvelles priorités départementales et régionales liées aux évolutions de compétences ;
 - La recherche de décroisement et de subsidiarité mais un cadre souple affiché pour répondre aux besoins des territoires ;
 - Plusieurs champs gérés par des Appels à Projets



160617



Le contrat d'agglomération

Les grands objectifs affichés

- Garantir la présence d'équipements et de services au public, de manière équitable sur l'ensemble des territoires ;
- Soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires par l'investissement public ;
- Valoriser le rôle de centralité assuré par certaines villes petites et moyennes, ainsi qu'assurer un équilibre entre les différents territoires.



160617

- Des contrats 2014/2020 qui courent jusqu'à fin des négociations des nouvelles contractualisations
- Une préparation « locale » à engager rapidement pour entrer en négociation avec la Région et le Département à l'automne
- La nécessité de recenser , de prioriser et de programmer
- La nécessité d'optimiser la captation des subventions auprès des partenaires (via et hors contrat)



160817

Modalités et calendrier envisagés

- Envoi d'un courrier à chaque commune avec une fiche de recensement simplifiée à retourner pour début septembre
- Une première analyse des projets sur la base de cette fiche d'échanges entre la chef de projet et les porteurs de projets = courant septembre
- Un temps d'arbitrage sur une première priorisation des projets = octobre
- La rédaction des fiches actions modélisées pour les projets « priorités » = octobre
- Des allers-retours de pré-négociation à organiser avec le Département et la Région (voire l'Etat) + élaboration d'une « maquette prévisionnelle » = novembre/décembre
- 1 pré-comité de pilotage avant la fin de l'année
- La finalisation de la négociation = début 2018



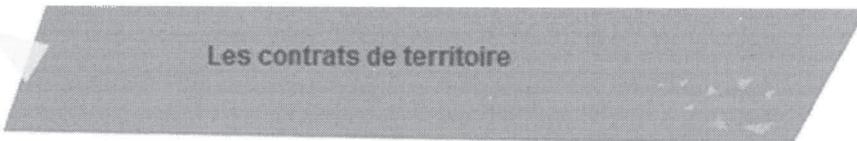
160817



Relancer les contrats de territoire



160517



Les contrats de territoire

Une finalité : Articuler les stratégies locales et la stratégie communautaire au service du projet de territoire

Trois objectifs :

- **Mieux connaître les projets pour faciliter l'accompagnement en ingénierie financière**
- **Assurer une programmation pluriannuelle du budget de l'agglomération en cohérence avec les besoins des territoires**
- **Valoriser l'action de l'agglomération auprès de l'ensemble des acteurs**



160517

Au terme de cette présentation, Monsieur PRIOLLAUD commente :
« Il faut bien saisir le nouveau cadre qui régit les relations entre la Région et les territoires. La Région ne dit plus aux intercommunalités ce qu'elles doivent faire. Elle aide les intercommunalités à réaliser leurs projets d'investissements dans le cadre des Contrats de territoires qui doivent être considérés comme des outils.

La bonne nouvelle, c'est que les engagements pris en 2014 seront prolongés jusqu'en 2020 ; l'idée étant d'enrichir les contrats d'agglomération.

Du côté du Conseil départemental, une autre logique prévaut ; celle d'une clause de revoyure avec réorientation et révision possible des crédits. La redistribution des crédits sera envisagée si nécessaire afin de ne pas les mobiliser sur des projets trop longs à aboutir ».

« En clair, ce qui ne sera pas consommé au bout de deux ans sera perdu » confirme Monsieur JUBERT.

Monsieur PETIT rassure néanmoins les élus :

« Tout ce qui a été inscrit au Contrat d'agglomération a été engagé aux dates prévues. Tout ce qui a été programmé sous maîtrise d'ouvrage CASE a démarré ».

Monsieur JACQUET s'inquiète des délais imposés par le CD27 :

« A partir du moment où l'on contractualise entre 2014 et 2020, on a 6 ans pour faire sortir nos projets. Donc, nous ne pourrons pas être dans les clous si on nous laisse que deux ans. Deux ans, c'est souvent trop court pour mener à bien des projets structurants ».

Madame ANTOINE rappelle que *« l'idée, au CD27, est de ne pas préempter les crédits si les projets ne se font pas ».*

« Le temps de montage d'un projet est long » maintient Monsieur JACQUET qui demande, concomitamment, si un nouveau contrat d'agglomération sera mis en place après 2020.

Madame ANTOINE indique que, pour le moment, l'idée est de trouver les financements pour les 6 prochaines années. *« Possibilité sera donnée de rajouter des projets, mais avec une hiérarchisation au niveau du CD27. On ne pourra pas tout additionner »* prévient-elle.

Monsieur JACQUET demande si les élus pourraient avoir un guide méthodologique leur permettant de mieux comprendre tous ces mécanismes de financement et de contractualisation.

Monsieur LEROY indique que c'est prévu et que, parallèlement, Madame ANTOINE se tient à la disposition des Maires. *« Elle trouvera tous les moyens possibles permettant de financer vos opérations »* conclut-il.

III/ POINT SUR L'EVOLUTION DE LA COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE :

Monsieur DUFOUR ouvre la discussion en invitant les Maires *« à vite faire acte de candidature et à communiquer tous les chiffres nécessaires à leur entrée dans la compétence Enfance-Jeunesse ».*

Monsieur DUFOUR laisse la parole à Madame Sylvie BESNIER qui s'appuie sur un diaporama pour présenter l'évolution de la compétence Enfance-Jeunesse.



PROJET EDUCATIF AGGLOMERATION SEINE EURE

CHARTRE DE GOUVERNANCE

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE



AGIR ENSEMBLE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

- Cette chartre est l'expression de l'engagement entre les communes membres pour porter ensemble le projet « petite enfance, enfance et jeunesse ».
- Elle expose le projet politique enfance jeunesse de l'Agglomération Seine-Eure, en précise les modalités de fonctionnement et organise le processus décisionnel.
- Le projet éducatif de l'agglomération Seine-Eure définit les grands axes de la politique enfance-jeunesse du territoire. Il s'inscrit dans le projet communautaire de l'Agglomération Seine-Eure notamment dans des valeurs de solidarité et de coopération entre les communes pour répondre aux enjeux de développement de l'ensemble des bassins de vie.
- L'Agglomération Seine-Eure s'engage à contribuer au développement de l'attractivité du territoire par une approche globale et complémentaire des questions éducatives prioritaires. Pour cela elle se veut porteuse de projets afin de créer des synergies entre les communes pour contribuer à enrichir le territoire de propositions fortes en faveur de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

PREAMBULE

- L'Agglomération Seine-Eure est engagée dans l'élaboration, la construction et la mise en place de son projet éducatif dans le cadre de sa prise de compétence facultative enfance jeunesse.
- Les enjeux sociétaux, les réglementations et dispositifs, la diversité entre les bassins de vie qui alternent espaces ruraux, périurbains et urbains induisent d'appréhender le développement et l'enrichissement des propositions éducatives de façon collaborative et complémentaire pour garantir une cohérence et une efficacité de la politique enfance jeunesse.
- L'Agglomération exprime sa volonté de contribuer à la dynamique éducative des communes et de construire celle de l'agglomération pour répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Pour cela, elle valorise notamment tous les acteurs éducatifs (ALSH, RAM, Multi accueil,...) et les associations qui maillent son territoire.
- Le PEDT se veut respectueux de chacune des communes, ancrées dans des réalités sociales et économiques différentes. Ce travail de cohérence éducative, de synergie de territoire, de mutualisation des moyens, de partage de compétences a pour objectifs : D'identifier les besoins du territoire,
 - De porter des projets partagés,
 - De contribuer à l'équité pour tous les habitants
 - De favoriser l'accessibilité pour tous aux projets et structures éducatives du territoire.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE, UN SOCLE COMMUN

LE PROJET EDUCATIF DE L'AGGLOMERATION

Il est :

- Un outil au service des projets des communes et du territoire. Il permet d'écrire, ensemble, l'avenir de la question éducative sur notre territoire en définissant les orientations de notre action.
- Un ensemble de propositions pour répondre aux besoins des enfants, jeunes et familles, résidents ou futurs résidents de l'agglomération.
- Une opportunité pour les communes de développer leurs offres existantes, d'enrichir leur politique enfance jeunesse ou certains de leurs axes.
- Ce document élaboré sur les bases d'une construction conjointe entre les communes, permet de :
 - Soutenir les objectifs de chacune d'elles,
 - Potentialiser les propositions efficaces déjà identifiées sur le territoire,
 - Créer des synergies de projet.
 - Chaque commune est et sera au cœur de l'élaboration du PEDT. Il doit s'adapter aux spécificités locales tout en assurant une cohérence globale sur le territoire de l'agglomération. Il doit venir alimenter les trois échelles du territoire : les communes, les bassins de vie et l'agglomération.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE



LES ENGAGEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION SEINE EURE

- Pour garantir cette dynamique collaborative, l'Agglomération Seine Eure s'engage pour les communes sans transfert de compétence :
- À ne pas imposer de projets d'aménagements et d'actions éducatives sur une commune sans son accord préalable.
- À prendre en considération les projets communaux dans le cadre et les limites des compétences de l'agglomération et de la cohérence du territoire.
- Si le PEDT permet de partager un socle commun en matière de propositions éducatives, chaque maire reste le signataire de la hauteur d'engagement de sa commune dans cette démarche.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE



LES MODALITES DE PARTICIPATION DES COMMUNES

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LA CO ÉLABORATION DU PEDT

- L'agglomération attachée à construire ce PEDT avec les élus, les partenaires, les acteurs éducatifs et les familles, a pour ambition de développer et de porter une démarche participative forte entre les communes. Tous peuvent être associés aux étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des projets. Elle souhaite ainsi en favoriser le phasage avec des besoins précis et identifiés par le croisement des expertises de chacun.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE À L'AGGLOMÉRATION

- Les communes dans le cadre de la loi NOtre ont la possibilité de transférer leur établissement à l'agglomération.
- Après une délibération de la commune, une étude du dossier est effectuée par la CLECT.
- En fonction du résultat la commune peut accepter ou renoncer au transfert de compétences. S'il y a demande de transfert elle est votée par le conseil communautaire.
- Une commune via le régime de l'article L5216-7-1 du CGCT peut se voir rétrocéder la gestion de la compétence enfance jeunesse notamment si l'agglomération venait à gérer cette compétence dans un sens ne satisfaisant pas la commune.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LA MUTUALISATION

Les communes restent dans ce cadre souveraines dans l'exercice de leur compétence enfance jeunesse. Elles ont alors la possibilité de mutualiser avec les autres communes et avec l'agglomération

- leurs ressources,
- leurs compétences
- les atouts de leur territoire.

Ces mutualisations seront contractualisées par des conventions.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

UNE GOUVERNANCE EQUILIBREE ET RESPECTUEUSE DE LA RICHESSE DES COMMUNES

- *Les élus affirment leur souhait de bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité des territoires. Ils souhaitent construire une organisation au service du développement et de l'innovation tout en préservant et en renforçant les services de proximité, les identités et les spécificités des communes.*
- *La gouvernance et le pilotage du projet éducatif de territoire sont structurés de telle manière que toutes les composantes et dynamiques soient représentées et puissent être entendues. Ces échanges entre l'agglomération et les 36 communes, sont institués pour garantir cette collaboration en continu et sous tendre la synergie territoriale.*

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LES INSTANCES DE COLLABORATION ET DE DECISIONS

- *Le circuit permet aux élus d'intervenir dans les débats et de participer à la décision à chaque niveau de gouvernance et de pilotage.*
- *Les élus siègent aux conseils communautaires, à la commission jeunesse. Un élu référent participe aux comités de pilotage des ateliers par axe structurant du projet éducatif. Ils participent aux ateliers de leur choix.*

Les objectifs de cette gouvernance sont

- Garantir la visibilité et la lisibilité des projets et de leur progression,
- Permettre une coordination resserrée notamment avec les partenaires financiers et institutionnels,
- Donner un avis quant aux dépenses,
- Prioriser les actions de développement.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

- Présidée par le vice-président en charge de la jeunesse et ses rapporteurs.
- Le Président de l'agglomération est membre de droit.
- Elle est ouverte aux maires et élus communaux à l'enfance et la jeunesse. Y sont présents le DGS et DGA, la Direction Enfance Jeunesse, LA CAF et autres partenaires y sont conviés.

Son action

- Elle prépare et examine des dossiers afin de formaliser un avis en vue du bureau communautaire et du conseil communautaire.
- Elle propose et détermine les modalités de collaboration des communes.
- Elle valide les orientations stratégiques du PEDT, ses différentes étapes d'avancées et son impact.
- Elle oriente les comités de pilotage.
- Elle organise des réflexions thématiques (par axes structurants, bassin de vie).
- Elle peut aussi solliciter l'organisation par la Direction enfance jeunesse, d'une rencontre avec des experts pour éclairer les débats.
- Elle se réunit une fois par trimestre et toutes les fois que l'intérêt général le justifie.

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LES COMITES DE PILOTAGE

- Les comités de pilotages des ateliers
- Ils sont présidés par un élu référent. Ils se composent d'élus, de la Direction enfance jeunesse de l'agglomération, des professionnels des structures et des associations.
- Ils fédèrent et cadrent les travaux thématiques des groupes de travail et réseaux professionnels qui incarnent les phases opérationnelles des projets.
- Les comités de pilotage communaux
- Dans le cadre des transferts de compétences des communes à l'agglomération, les comités de pilotage communaux sont la rencontre entre les élus de la commune et la Direction enfance jeunesse. Ils se réunissent deux fois par an. La Direction enfance jeunesse présente le cadre et le bilan de l'action de l'agglomération dans la commune ainsi que les perspectives pour l'année suivante.
- Les communes expriment leurs perceptions du service rendu par les services éducatifs de l'agglomération, leurs visions des besoins et attentes de leurs habitants et des orientations que pourrait mettre en œuvre l'agglomération au niveau local.

22/06/2017

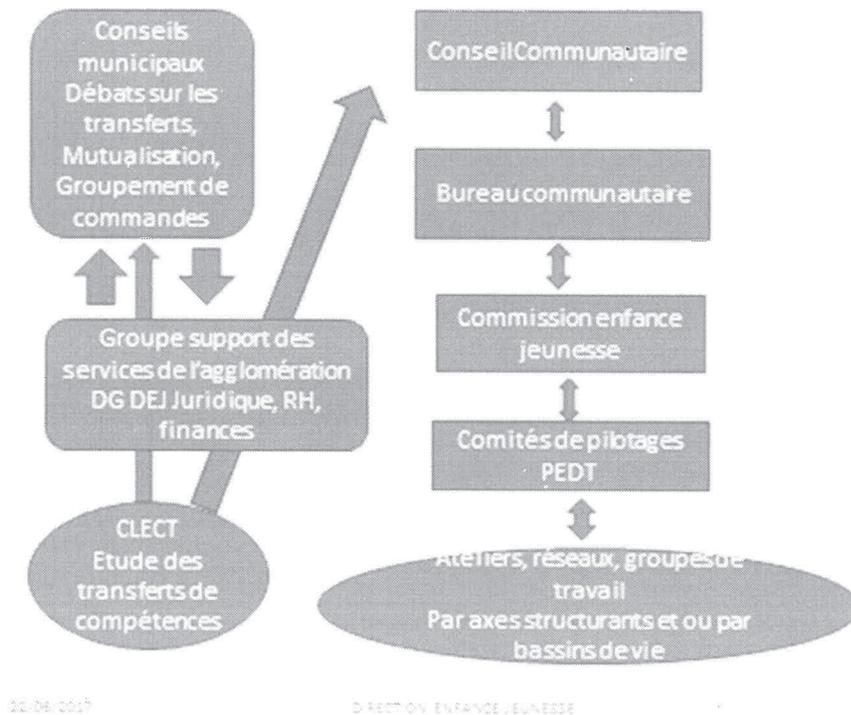
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

LES RESEAUX, ATELIERS, ET GROUPES DE TRAVAIL

- Ils sont animés par la Direction enfance jeunesse mais aussi par des associations, des structures ayant une expertise en relation avec les projets.
- Ils se réunissent autant que besoin pour porter, développer, mettre en action et évaluer les projets des axes structurants.
- Ils rendent compte de l'avancement de leurs travaux aux comités de pilotage.
- Ces espaces sont des lieux privilégiés pour développer des démarches innovantes de participation, d'animation et de co élaboration.
-

22/06/2017

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE



Au terme de cette présentation, la discussion s'engage sur la remise en question, par le nouveau gouvernement, des rythmes scolaires des écoles primaires. Les informations étant contradictoires, chacun a beaucoup de mal à se faire une idée de ce qu'il se passera à la rentrée.

Les principales inquiétudes portent sur le maintien et le financement des activités péri-scolaires.

Il est proposé de ne pas agir dans la précipitation et de se laisser du temps pour réfléchir. Cette solution reçoit l'assentiment de MM. ZOUTU, JACQUET et DUFOUR.

Un consensus semble néanmoins se dégager : celui de reporter l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018/2019. C'est ce que confirme Madame BEN AMARA :

« Nous avons choisi de reconduire à la rentrée ce qui a été mis en place les années précédentes car les familles étaient très inquiètes. Le fait de ne rien changer est de nature à les rassurer ».

De son côté, Monsieur CARRÉ se déclare inquiet vis-à-vis de la participation financière demandée aux foyers à fortes ressources. *« Cela va faire tousser les gens et cela risque d'engendrer, à terme, une baisse de la mixité sociale »* estime-t-il.

« Ce n'est pas encore fini, corrige Monsieur DUFOUR. Nous allons encore travailler sur ce point » indique-t-il.

« Nous poursuivons les simulations financières préalables à la prise de décision » confirme Madame BESNIER.

Monsieur DUFOUR clôt la discussion en invitant les élus à s'approprier le tout nouveau livret des activités proposées pendant les vacances par la Direction de l'Enfance-Jeunesse.

**IV/ DB 17-38 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT –
Renouvellement de garantie des emprunts réaménagés, contractés par EURE HABITAT**

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 :

Le Garant [ndlr : la communauté d'agglomération Seine-Eure] réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

ARTICLE 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/03/2017 est de 0,75 %.

ARTICLE 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

Le Bureau s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Bureau communautaire accepte également, à l'unanimité, de renouveler sa garantie sur l'ensemble des lignes de prêt EURE HABITAT réaménagées auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les nouvelles conditions.

V/ Examen de l'ordre du jour du conseil du 1^{er} juin 2017 :

Monsieur LE GAL lit l'ordre du jour du conseil du 6 juillet 2017 qui devrait compter environ 55 délibérations. Cet ordre du jour n'appelle aucune remarque.

Ce Conseil sera marqué, entre autre, par la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes ainsi que par la modification des statuts du SMO *Eure Numérique* qui s'appellera désormais *Eure Normandie Numérique*.

VII Affaires diverses :

Marité au Havre pendant les vacances de la Toussaint :

Monsieur DUFOUR indique que le *Marité* sera présent au Havre durant les vacances de la Toussaint, en préambule au départ de la Transat Jacques VABRE qui sera donné le 5 novembre.

Monsieur DUFOUR propose de réserver trois matinées à bord du terre-neuvier, de manière à permettre la visite du navire par les enfants de l'Agglomération. Une matinée pourrait être réservée pour les enfants de Val de Reuil, une autre pour ceux de Louviers, la 3^e étant allouée aux enfants fréquentant les centres de loisirs de l'Agglomération. L'après-midi serait consacrée à une déambulation sur les quais pour approcher les navires qui participeront à la course (catégories Class 40, IMOCA, multi 50 et Ultimes).

L'Agglo prendra à sa charge le coût des 3 matinées à bord du *Marité* ; les communes finançant de leur côté le transport aller-retour vers le Havre.

« En offrant ces 3 demies journées, nous répondons à un souhait formulé de longue date » rappelle-t-il.

Centre de loisirs sans hébergement de Terres-de-Bord :

Monsieur FLEITH réitère sa demande d'aboutir à une solution vis-à-vis des frais de fonctionnement exclusivement supportés par la commune.

Fonds de Solidarité Habitat :

Monsieur LEROY rappelle aux élus que l'Agglo s'est substituée aux communes pour payer le FSH.
« Si le Conseil départemental sollicite des communes pour qu'elles s'acquittent du FSH, n'hésitez pas à le renvoyer vers l'Agglo ! » insiste-t-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 25.

Le Président

Bernard LEROY



Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL